

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

JOLIETTE, 11 JUILLET 1882.

[RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.]

No 25

LA GAZETTE DE JOLIETTE
Parait tous les
Mardi et Vendredi.
ABONNEMENT
UN AN.
Canada \$2.50
Etats-Unis (en or) 2.50
(Payable d'avance.)
Les frais de poste sont
compris dans les deux cas.

Tarif des Annonces.

Pour insertion par ligne 10 Ct
Chaque insertion sui-
vante 5 Ct
Une remise libérale est accor-
dée pour les annonces à long
terme.
Toute correspondance, etc.
doit être munie d'une signa-
ture responsable.

17ème ANNEE.

CARTES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

J. MARTEL, Avocat, Bureau : Coin des
rues St. Pierre et St. Viateur, Joliette.

M. J. Martel suivra les Cours du District
de Joliette.

M. CONVILLE & M. CONVILLE, Avocats,
Coin des Rues St. Viateur
et Ste. Marie, Joliette.

L. A. MCGONVILLE, J. N. A. MCGONVILLE
Joliette, 1er Avril, 1874.

C. P. CHARLAND, Avocat, Bureau
coin des Rues Notre-Dame et St-Paul,
Joliette.

M. Charland suivra les Cours du District
de Joliette.

NOTAIRES.

C. G. H. BEAUDOIN
Notaire.

BUREAU : Partie voisine de St. Laprohon
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

J. BEAUCHAMPS,
NOTAIRE,
Ste. Julienne.

VEZINA & DESORMERS, Notaires pu-
blics, Bureau rue Manseau, Joliette.

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues
du Portage et St. Pierre, l'Assomption.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez
L. Desautiers, Notaire, Joliette.

HUISSIERS.

A. B. DESY, Huissier de la Cour Supé-
rieure et de la Cour d'Appel, et
Grand-Connétable, Joliette.

J. A. MARTIN
Arpenteur Provincial,
St-Jacques de l'Achigan.

ENCANTEUR.

M. Eugène Dupuis annonce au public,
qu'il est **encanteur licencé**, et qu'il sera
toujours prêt à entreprendre toutes ventes
à l'encan à des conditions avantageuses.
M. Dupuis fera des avances d'argent sur
des ventes à l'encan que les marchands
voudront lui confier.
Toute personne qui vendra à l'encan,
sans avoir obtenu sa licence d'encanteur
sera poursuivi et traité suivant la loi, car
M. Dupuis est délégué à faire respecter la
loi, et à se protéger en même temps.
Joliette, 12 mai 1882.

Chemin de Fer du Nord.

A PARTIR DE
JEUDI, 11 JUILLET 1882.
Les trains voyageront, comme suit :

	Mixte	Malle	Express	Train clair
Départ de Hochelaga pour Québec	6.10pm	3.00pm	10.00pm	9.30am
Arrivée à Québec	8.00am	9.30pm	6.30am	2.40pm
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30am	10.10am	10.00pm	4.00pm
Arrivée à Hochelaga	8.15am	4.30am	6.30am	9.10pm
Départ de Hochelaga pour Joliette	5.15pm			
Arrivée à Joliette	7.40 "			
Départ de Joliette pour Hochelaga	6.00am			
Arrivée à Hochelaga	8.30 "			

Il y a des splendides Wagons-Palais à chaque Train de Voyageurs, et d'élegants Wagons-Dortoirs aux Convois de Nuit.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures P. M.

Les trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la Station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

En connexion avec le Chemin de Fer du Pacifique Canadien pour Ottawa.

Bureau General, 13 Place d'Armes.

BUREAU DES BILLETS :
13 Place d'Armes, MONTREAL.
202 Rue St. Jacques, JOLIETTE.

Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis Québec.
Chemin de Fer du Pacifique Canadien, Ottawa.

L. A. SENEVAL,
Surintendant Génl.
Montréal, 7 juin 1882.

HOTEL JOLIETTE

PIERRE CHEVALIER, PROPRIÉTAIRE
Rue Notre-Dame,
JOLIETTE.

M. Pierre Chevalier annonce au public,
que le premier de Mai prochain, il ouvrira
son magnifique Hôtel, connu autrefois sous
le nom de "Hôtel Joliette".

L'Hôtel est situé au centre de la place
d'Armes, à Joliette, et le plus à proximité
de la Station du Chemin de fer.

Il n'y aura rien à désirer de plus pour le
confort du public voyageur.

Le nouvel établissement est chauffé par
un appareil à l'eau chaude.

Un bureau de Télégraphie est attaché à
la maison.

Il y a 25 chambres à coucher, 6 salons,
4 salles spécialement meublées pour les
commis voyageurs.

Une attention spéciale sera donnée pour
le service régulier et poli auprès des
clients et pensionnaires.

La cour est spacieuse et a été considéra-
blement agrandie par l'achat d'un vaste
terrain devant la construction du Nouvel
Hôtel.

Il y a 100 places d'entrée qui peuvent
être louées dès aujourd'hui.

Une voiture spéciale, Omnibus sera à la
Station de Joliette à l'arrivée de chaque
train de chemin de fer pour y aller cher-
cher les voyageurs. Les voyageurs seront
également conduits à la Station au départ
du train.

M. Chevalier sollicite une visite, et il
est certain après cela du succès, parce que
l'on trouvera à son Hôtel tout le confort
désirable.

Joliette, 15 mars 1882.

5e ANNEE.

L'ALBUM DES FAMILLES.

(Remplaçant le Foyer Domestique.)

REVUE LITTÉRAIRE, HISTORI-
QUE, ARTISTIQUE ET
BIOGRAPHIQUE.

Cette Revue spécialement destinée aux
Familles, renferme 48 pages de ma-
tières à lire, double colonne, comprenant
des Recits, Voyages, anecdotes, Littérature,
etc., etc., et elle paraît le 1er de chaque
mois.

Cette Publication est particulièrement
destinée à propager la bonne lecture au
sein des familles catholiques, et elle est
indispensable par les principales familles cana-
diennes du pays. On y voit décliné et de-
claré tout à la fois, par une série de tra-
vaux littéraires inédits et très variés.

Un Morceau de Musique chaque
Mois.

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par
année, payable irrévocablement d'avance,
ou dans les trente jours qui suivent la de-
mande d'un abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas : il
commence avec l'année. Sur demande,
on envoie un exemplaire gratuit de l'Album
des Familles, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez
les Agents spéciaux, ou par lettre adressée
à Mr. l'Administrateur de l'Album des Fam-
illes, à Ottawa.

Un Moyen de faire de l'Argent.

L'Administration de l'Album des Familles
accorde une commission de 10 par cent
aux personnes qui se chargent, dans les
campagnes, de lui obtenir de nouveaux
abonnés. Dans ce cas, ces personnes n'au-
ront à nous adresser que \$1.50 pour cha-
que nom ainsi obtenu, par lettre enregistrée,
avec les noms et adresses des dits abonnés,
l'Album des Familles, chaque mois.

Ottawa, Janvier 1880.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Recréations utiles, revue de tous
les travaux et passe-temps agréables et
fructueux, ne se contentent pas d'augmen-
ter les ressources et de procurer des mo-
ments heureux à chaque famille; elles
offrent des prises extraordinaires à sans
précédents.

Un abonnement joint à une des
meilleures revues bibliographiques : Les
soirs du Village et du Cadiou.

20 Des primes variées en tous genres :
Articles de voyage, Photographie, Physique,
Chimie, Grammaire de fleurs, Machines pour
découper le bois, Epitaphes, etc., etc.

30 Des représentations du Journal sont à
Paris et à Marseille à la disposition des
abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant \$ fr. au Direc-
teur des Recréations utiles, c. rue du Cha-
teau, à Vesoul (Haute-Saône).

EDITION SPECIALE POUR LES MEMBRES DU CLERGE
(Décor et architecture religieuse.)

HOTEL RIVARD

20, RUE BONSECOURS
MONTREAL.

Cet hôtel est le rendez-vous de tous les
hommes de commerce, des contracteurs et
des commerçants de loin en parientier.

De grandes améliorations ont été faites
récemment et M. RIVARD, propriétaire de
cette maison, se fera un plaisir de rensei-
gner ses clients et tous les voyageurs qui
s'adresseront à lui.

Un bureau de Télégraphie et de
Téléphone est attaché à la maison.
P. RIVARD,
Propriétaire.

EN VENTE.

M. P. E. MCGONVILLE offre en vente sa
briquetterie, située en la Ville de Joliette,
à des conditions faciles et avantageuses.
Possession immédiate.

Feuilleton !

LA
FOI JURÉE
PAR
RAOU DE NAVERY.

XXIV
LA HEURE CHRÉTIENNE.

(Suite et fin.)

Sœur Camille prit la main de
Fatmé et la guida dans un cou-
loir aboutissant à un escalier de
quinze marches ; au bout, un vaste
corridor se présentait, et de
chaque côté s'ouvraient les portes
des cellules des religieuses.

Sœur Camille en ouvrit une.

— Le logis est pauvre, dit-elle,
mais le sommeil qu'on y goûte est
bon.

Elle traça de sa main dans le
vide le signe de la croix, et laissa
seule la fille d'Osmanli.

Elle avait dit la vérité à sœur
Camille, la fille d'Orient venue en
France sur la foi d'une légende.
Longtemps après le départ de
Compian et d'Olloules, elle tenta
d'oublier les entretiens, les visions,
les chansons, les récits faits
pendant les heures de l'esclavage.

Elle n'y put parvenir, sa tristesse
devint amère et morne, sa pensée
se peupla d'images rappelant toute
la poétique aventure d'Hayd.

Osmanli questionna sa fille, l'in-
terrogea plus du cœur que des
lèvres : l'enfant demeura impéné-
trable d'abord, puis elle finit par
demander l'autorisation de partir
pour Marseille et d'entrer dans un
de ces refuges, ouverts en France
aux âmes craintives ou blessées.

Osmanli pensa que cette résolu-
tion ne tiendrait pas plus que les
premières neiges sur le sommet
des montagnes, mais enfin il fut
obligé de s'apercevoir que la dou-
leur muette de Fatmé persisterait.
Certe fois il ne s'agissait plus d'A-
yeshah miraculeusement sauvée,
lors du retour de Compian, dans le
kiosque de la maison des Roses ;
Fatmé mourait si on ne lui per-
mettait de suivre le désir qui
l'entraînait sur les côtes de France
et Osmanli ne voulait pas voir
mourir Fatmé.

Il obtint qu'elle attendrait le
passage du père Salvator à Tripoli,
afin de le consulter.

Fatmé y consentit.

La Providence l'envoya deux
ans après.

Mais pour avoir gardé le silen-
ce, Fatmé n'en cachait pas moins
au fond de son cœur une résolu-
tion immuable.

Le père Salvator l'interrogea,
s'enquit de la manière dont s'était
fait en elle le travail de pensée
qui amenait une semblable voca-
tion, et si, dans son expérience de
la vie, il découvrirait au fond même
du cœur de Fatmé ce que celle-ci n'y
avait pas dit, ce qui lui fut une rai-
son nouvelle d'approuver son dé-
sir et de consacrer sa résolution.

Il ne trouva donc pour elle que
le mot des Croisés :

— Dieu le veut !
Osmanli murmura :

— C'était écrit !
Et comme Ayesha, voyant dé-
partir celle qu'elle avait l'habitude
d'appeler sa sœur, voulait son salu-
t à tout prix, elle aida puissam-
ment Osmanli à donner un consen-
tement qui lui brisait le cœur.

Non point que sa foi de musul-
man se réveillât outre mesure ; il
possédait trop d'intelligence et
s'était trop de fois trouvé en rap-
ports avec des chrétiens pour gar-
der à leur égard les préjugés de
ses coreligionnaires. Le séjour de
Compian dans sa maison avait
agrandi ses idées sous bien des
rapports ; il vénérait l'honnêteté
et la bonté dans toutes les âmes,
si un couvent de femmes eût exis-
té à Tripoli, il n'eût pas senti la
moitié des regrets qu'il éprouvait
à voir partir sa fille.

Osmanli et Ayesha en larmes ser-
rèrent la pâle jeune fille dans leurs

bras, et le navire, glissant sur les
vagues aplanies, l'amena à Marseil-
le, aussi doucement que Marie-
Madeleine, son frère et ses compa-
gnes aborderent jadis sur les côtes
de Provence.

Ce fut le soleil qui réveilla Fat-
mé.

En face d'elle se tenait sœur Ca-
mille, souriante sous ses voiles,
aussi qu'une autre femme moins
jeune en qui elle devina la supé-
rieure.

Fatmé se prosterna avec une
grâce humble et carressante :

— Gardez-moi ! dit-elle, gardez-
moi !

Et tout de suite les filles de
Saint-Sauveur se trouvèrent en-
traînées vers cette jeune et ravi-
sante créature qui venait implorer
d'elle la foi du christ.

La supérieure prit Fatmé dans
ses bras et l'embrassa.

On lui laissa la cellule qu'elle
habitait.

Il faut dès lors s'occuper de lui
enseigner complètement la lan-
gue française, de l'instruire d'une
religion qui l'attrait d'instinct,
et qu'elle devait apprendre à ai-
mer.

La nouvelle de l'arrivée de la
fille d'Osmanli ne tarta pas à se ré-
pandre à Marseille.

Dans toute la ville il ne fut
bientôt plus question que de la
Heure Chrétienne.

Les nobles et riches dames se
pressaient dans les parloirs du
couvent, cherchant le prétexte de
prières à demander, de fleurs à
offrir, de présents à faire, pour
parler à la supérieure ou à sœur
Camille et implorer la grâce d'en-
trevoir la novice.

Toutes les espérances furent
dées.

Fatmé ne voulait voir personne.
Elle reçut seulement, avec l'au-
torisation de la supérieure, la visite
de Madeleine et de Marthe ; quant
à Compian, elle lui fit dire qu'elle
le priait d'assister à sa prise d'ha-
bit.

Marthe et Madeleine ne purent
s'empêcher de se sentir attirées
vers elle comme l'avaient été la
supérieure et sœur Camille. A
leur tour, ces deux femmes si bon-
nes si simples, si dignes devinrent
pour Fatmé l'objet d'une vive ten-
dresse.

La fille d'Osmanli s'enquit avec
un vil intérêt des événements qui
s'étaient succédés dans la famille
de l'ancien esclave de son père.

Le capitaine tenant la parole
donnée à sa femme ne naviguait
plus.

Olloules devenu l'époux de Ma-
rie continua de fructueux voya-
ges sur le *Centaure II*, à bord du-
quel avait repris service Feu-
Saint-Éme, Goclad et Jacques
Tonnerre.

Vicier tenait la banque, secon-
dé par le vieux caissier de Gas-
pard, ce qui avait attaché à une
profonde misère, pour le remettre
dans son élément de chiffres, de
bons de caisse et d'effets.

Marthe voyait grandir ses deux
enfants.

Lazarus étudiait la géographie
avec ardeur et dédaignait prodigi-
eusement les rois maures qu'il
éprouvait jadis une si furieuse en-
vie de décapiter.

Compian, l'honneur, l'amour de
la ville de Marseille, continuait
le commerce, d'abord, pour ne pas
mourir d'ennui dans l'oisiveté, en-
suite, afin de pouvoir répandre
plus d'aumônes dans le sein des
pauvres.

Depuis son retour, la disette
avait de nouveau sévi.

Mais, grâce aux relations qu'il
gardait avec Osmanli, quand tout
le monde manquait de blé, Com-
pian en possédait plein ses gre-
niers.

Il vint des jours pareils à ceux
que la ville avait subis, durant son
esclavage, et où les échevins se
démandaient en présence de la
misère du peuple comment ils
pourraient la secourir.

On avait que Compian venait
de recevoir du blé, on le pria d'en
céder au prix de 30 livres par
charge, afin qu'il fut possible d'en
faire la distribution.

Mais Compian se adressant, ré-
pondit :

— A Dieu ne plaise que j'abu-
se de l'état où nous sommes, le
rix de 30 livres me suffit pour ce
que j'ai dépensé.

Ce mot contenait toute sa vie.

Ces récits plongeaient Fatmé
dans une douce rêverie. Elle de-
mandait et cherchait la compagnie
de Madeleine et de Marthe. Avec
elles, il semblait qu'elle préférât
s'entretenir des grandes lois de
cette religion à laquelle on l'initiait
graduellement. Elle éprouvait
de filiales tendresses pour
Madeleine, et quand elle voyait
Marthe, elle songait à Ayesha, la
brune Ayesha, qui lui avait fait si
léger le joug d'une étrangère.

L'évêque de Marseille ne dé-
daignait pas de s'enquérir de la
Heure Chrétienne, il lui donna plus
d'une fois sa bénédiction, et vou-
lait ordonner lui-même la fête
merveilleuse qui devait être célé-
brée à la chapelle des filles de
Saint-Sauveur.

Comme au premiers temps du
christianisme, Fatmé devait rece-
voir à la fois les trésors de l'Égli-
se dans laquelle elle entra.

A peine l'aurait-on faite chrétienne
qu'elle prendrait des mains de
l'évêque le voile des vierges. Cette
vie, semblable à certaines
fleurs, ne s'épanouirait qu'un jour
sous les regards des hommes, puis
elle serait de nouveau ensevelie
pour n'être distinguée que par le
Maître divin entrevu par Hayd
dans sa vision, et dont Madeleine
brisait les pieds ensanglantés sur
le Calvaire.

L'apaisement se faisait dans l'âme
de Fatmé.

Elle avait souffert d'une sourde
douleur, cette douce et ignorante
enfant ! il fallait toutes les attrac-
tions de la Croix pour la guérir.

La veille de la cérémonie, le
couvent tout entier s'occupait à pla-
cer l'autel, à préparer les jon-
chées de fleurs, de tendre les tapis-
series précieuses, et de faire de la
chapelle une merveille faisant
songer au Paradis.

Fatmé semblait doucement ab-
sorber.

Elle s'assoupit, bercé par le
souvenir de quelques-unes des
plus douces paroles de l'Évangile,
paroles qui remuaient et char-
maient si fréquemment son cœur.

On procéda à sa prière.

Il avait été décidé que la fille
d'Orient garderait son éclatant
costume pendant la première moi-
té de la cérémonie.

On revêtit donc Fatmé de ses
jupes de soies brochées d'or, de
ses pantalons bouffants ; elle
chaussa ses pantoufles couvertes
de perleries, étegua ses colliers à
son cou, fit piler ses poignets de
cais sous les bracelets, attacha sur
ses lourdes tresses les voiles qui
l'enveloppaient jadis, mais qu'elle
laisa retomber en arrière. Son
beau visage rayonnait d'une joie
intérieure, son regard contenait
l'extase et l'élanement de la prière ;
sa bouche répétait les mots
des formules saintes.

Quand elle parut dans l'église,
un murmure d'admiration s'éleva
du sein de la foule.

Compian la contempla comme si
déjà elle était une sainte proster-
née auprès de Dieu.

Fatmé le reconnut entre Ma-
rthe et Madeleine, et ses yeux lui
désignèrent le Christ vers qui il
l'avait guidée.

L'orgue s'éveilla dans la cha-
pelle.

On entonna le *Veni Creator*.

Après ce chant sacré, Mgr l'é-
vêque de Marseille monta en chai-
re, il exalta le sacrifice de Fatmé,
se réjouit de la gloire qui rejail-
lirait sur la communauté, de com-
puter cette brebis nouvelle dans ses
rangs ; il cita les textes les plus
doux et les plus tendres du canti-
que de Salomon, pour redire à
cette Salamme combien elle devait
s'estimer heureuse d'avoir été ap-
pelée par l'Époux.

Fatmé l'écoutait, le front ense-
veli dans ses mains.

Marthe pleurait, Compian re-
gardait dans le passé Fatmé la
heure dont on venait de faire une
chrétienne !

Le 17 avril 1732, Nicolas Com-
pian était inhumé dans l'église

des Dominicains et jamais funé-
railles de roi n'offrirent un tel
concours de pauvres et ne suscita-
rent de plus vifs regrets.

Pauvre humanité !

Voilà donc ce pauvre Gill réinté-
gré dans l'asile d'aliénés de Charon-
ton !

Cette manie des grandes est la
plus inexorable de toutes. La plus
perfidé aussi, en ce sens qu'elle laisse
à celui qui en est possédé des heures,
des jours et même des semaines de
dépôt.

Soudain, devant cette acalmie,
ceux qui aiment le malheureux ma-
lade se reprennent à espérer. Ils
croient à la guérison. Ils se réjouis-
sent. Joie de durée bien courte, et
qui rend plus cruelles les déceptions
dont est fatalement suivie cette trêve
momentanée.

Gill

La rumeur circule que l'Hon. F. X. A. Trudel, sera nommé juge, à Joliette; que l'Honorable M. Mathieu, sera juge à Montréal, et que l'Hon. Masson sera nommé sénateur, en remplacement de M. Trudel.

Nous ne pouvons dire jusqu'à quel point ces rumeurs sont fondées.

Nous serions heureux des nominations de l'Hon. F. X. A. Trudel et de l'Hon. M. Masson, mais nous ne comprenons pas pourquoi l'on ferait un changement dans le District de Joliette. Nous n'avons particulièrement aucune objection à l'Hon. M. Trudel, mais il nous sera permis de dire que nous connaissons maintenant l'Hon. Juge Mathieu, nous sommes bien avec lui, nous voulons y rester. Ces changements fréquents dans le personnel des juges sont toujours préjudiciables à l'administration de la Justice, dans un district rural, car le barreau après s'être habitué à la manière de procéder devant un juge, chaque juge ayant sa manière particulière de procéder pour administrer la justice qui, finalement, est la même pour tous, est obligé de changer ses goûts, et cela prend souvent des années avant qu'il soit en harmonie avec les nouvelles règles de pratiques.

D'ailleurs, pourquoi ce changement? Personne ne le sait, et nous espérons que personne ne le saura, car il ne devrait pas être fait.

La Minerve dément la nouvelle qui dit que l'Hon. M. Chapleau doit, avant longtemps, faire partie du gouvernement fédéral. Mais elle confirme la nouvelle que l'on a offert une place de juge à l'Hon. M. Loranger. La Minerve dit que ce sera le seul changement dans le cabinet de Québec.

La nouvelle de la retraite prochaine de l'Hon. M. Chapleau avait créé un certain malaise parmi la population de cette Province, mais depuis que cette nouvelle a été controuvée, les esprits sont rassurés. Cela ne fait pas plaisir à tout le monde, mais du moins à la grande majorité.

Nous voyons par les journaux de Montréal, qu'il est question de remplacer M. L. A. Sénécal, comme surintendant général du chemin de fer du Nord. Cette nomination est nécessaire par le fait que M. L. A. Sénécal a été nommé président de la Compagnie ou Syndicat de la partie-Est du chemin. Il est question de nommer un anglais à ce poste important. Nous croyons cependant, que la Compagnie saura donner à notre Province sa part des faveurs dans les nominations qu'elle doit faire. Si nous n'avions pas dans notre Province, des personnes compétentes à remplir cette charge importante, nous serions les derniers à élever la voix dans ce sens; mais elles ne manquent pas, et la compagnie connaît assez son devoir, comme ses propres intérêts, pour nous donner un surintendant général qui sera canadien-français.

Le chemin de fer du Nord, bien qu'appartenant de nom à une compagnie, n'en est pas moins encore la propriété de la Province de Québec; et il n'est pas moins vrai non plus, que ce chemin a été construit avec les deniers des contribuables canadiens-français de cette Province.

En demandant, comme nos confrères, que cette charge soit confiée à un Canadien-français, nous ne demandons que justice, et nous serons écoutés, parce que la compagnie a ses intérêts dans cette nomination.

Le décompte des bulletins, dans le comté de Berthier, a donné 18 voix de majorité, en faveur de M. Cuthbert. Nous en sommes bien aise pour nos amis de Berthier, qui ont fait succomber, malgré leur dévouement et leur travail en faveur de la bonne cause. Il faudra que nos amis de Berthier soient bien sur leur garde, à une prochaine élection, s'ils ne veulent pas perdre du terrain; car à force d'en perdre, on peut arriver à tout perdre.

Dans tous les cas, la victoire du 20 a été magnifique pour eux, et nous les en félicitons.

Joliette et Berthier avaient contume de marcher de pair, depuis 10 ans, mais cette année, il y a désaccord, à Joliette, et la partie n'est que différée, et ces deux comtés marcheront plus tard comme auparavant.

VOL AUDACIEUX.

La malle d'Ottawa volée sur le Pacifique.

Le train du Pacifique qui part d'Ottawa à 10 p. m. pour se rendre à Montréal, porte toujours la malle de nuit composée de cinq ou six sacs. Ces sacs sont appelés Through Bags, parce qu'ils ne sont pas ouverts sur le trajet. Ces sacs ne sont pas sous la garde d'un conducteur.

Ils sont placés dans un compartiment du char avec bagages avec les malles des voyageurs. Le préposé au bagage seul en est responsable pendant le trajet. Pendant la nuit de mardi à mercredi, un voleur audacieux réussit à tromper la surveillance du gardien des bagages et lança cinq sacs de la malle sur la voie à environ un mille et demi au dessus

de la Jonction de St-Martin. Lorsque le train fut rendu à la jonction, le coquin descendit et se rendit à pied à l'endroit où il avait jeté les sacs. Il les retrouva dans un bois voisin où il les éventra avec un couteau.

Il ouvrit une quantité considérable de lettres, mais n'y trouvant pas d'argent il se découragea et renonça à ses perquisitions criminelles. Trois enveloppes contenant des timbres-postes au montant de \$2,000 ne furent pas ouvertes par le voleur. Heureusement les lettres chargées n'étaient pas expédiées par ce courrier, et le voleur n'a pu réaliser une somme importante par son opération. La police secrète est à la recherche de ce vol extraordinaire. Malheur à lui s'il est pris.

M. King, l'inspecteur des postes, nous fournit comme suit sa version de l'affaire :

" Nous apprenons que les malles ont été volées dans la nuit de mardi dernier à la Jonction de St-Martin. Plusieurs sacs avaient été expédiés d'Ottawa à destination de Québec et des provinces maritimes. Ces sacs avaient été déposés à la Jonction de St-Martin pour y être transférés sur l'express de nuit pour Québec. Parmi les sacs il en avait un portant l'étiquette "Rivière du Loup et Campbelltown, au commis de la malle." Ce sac en contenait plusieurs autres tous pour les provinces maritimes. Malheureusement le préposé au bagage sur le train d'Ottawa dit qu'il a donné tous les sacs à Moffatt l'aiguilleur de la Jonction.

Son assertion paraît être croyable. Mercredi matin lorsque le train de nuit arrivait de Québec et s'approchait de la Jonction de St-Martin, le préposé au bagage de ce train vit un sac près de la voie et plusieurs lettres éparpillées sur le sol.

On arrêta le train et on ramassa le sac qui celui de la Rivière du Loup et de Campbelltown. On avait coupé la lanière de cuir et environ 150 lettres avaient été ouvertes. Il y avait dans cette malle un nombre assez considérable de lettres chargées, mais elles ne contenaient que des timbres-poste destinés aux maîtres de poste.

Il est parfaitement prouvé que si ces sacs ont été donnés à M. Moffatt, l'aiguilleur, on n'en a pas eu le soin convenable. On dit que pendant la nuit de mardi à mercredi, plusieurs hommes de chantier, restés à la Jonction, attendant le train express pour Québec et on croit que quelques uns d'entre eux se seraient emparés des sacs, en trompant la surveillance du gardien.

M. Baker le surintendant du Pacifique est actuellement occupé à faire une investigation de ce vol mystérieux.—Le Monde.

NOUVELLES DIVERSES.

Le décompte des bulletins de la dernière élection dans le comté de Berthier, a eu lieu le 5 juillet devant Son Honneur le juge Gill. M. Cuthbert, l'ancien député, a été déclaré élu par le tribunal avec une majorité de 18 voix.

Dans la cause de l'élection (1881) contestée de Kamouraska, où M. Richard est le pétitionnaire et M. Gagnon, M. P. P., répondant, la preuve a été fixée pour le 21 courant. Dans celle de Montmagny contre M. Fortin, M. P. P., l'enquête s'ouvrira le 17 courant devant Son Honneur le juge Augers.

Le gouvernement provincial de Québec vient de lancer sur le marché monétaire du Canada, un emprunt de un million et demi de piastres; des soumissions pour l'achat des débentures, qui sont de \$500 chacune et portent un intérêt de 5 0/0, seront reçues au bureau du trésorier provincial jusqu'au 22 juillet courant.

Après le décompte officiel devant le juge Torrance, M. Geoffroy, libéral, député de Verchères, a été déclaré élu par 19 voix. L'officier rapporteur l'avait proclamé élu par 161 voix de majorité.

La Patrie ignore sous quelles couleurs s'est présenté M. Gagné, le nouveau député de Chicoutimi. Pour son éducation, nous allons lui apprendre que M. Gagné était le candidat du gouvernement et qu'il était appuyé par M. Cimon, l'ancien député. Il est bien vrai que M. Gagné fut autrefois libéral mais il a ouvert les yeux à l'évidence et reconnaît la sagesse de la politique conservatrice. Son cas est celui de bien d'autres libéraux honnêtes qui sont passés dans nos rangs quand ils ont vu l'opposition fouler aux pieds ses principes, abandonner lâchement la cause de la protection.

L'honorable M. Pope qui a été forcé par la maladie d'abandonner la politique, a été remplacé définitivement comme ministre de la marine par l'honorable M. MacLellan.

MM. Ellis & Iverson, deux gentlemen anglais qui, tous les ans, viennent faire la chasse au Canada, ont abattu quatorze ours dans le district de Metapedia, dans le cours du mois de juin. Les deux chasseurs sont partis, ces jours-ci, pour les Montagnes-Rochouses.

Environ 30,000 immigrants sont

arrivés dans le port de Québec, depuis l'ouverture de la navigation. C'est le double du nombre de l'an dernier à cette même époque.

La plus grande bibliothèque du monde est la bibliothèque nationale de Paris, fondée par le roi Louis XIV. Elle contient 1,400,000 volumes, 300,000 pamphlets, 172,005 manuscrits, 300,000 atlas et cartes, 150,000 pièces de monnaies et médailles, 1,309,000 gravures, et 100,000 portraits. La bâtisse où sont renfermés tous ces trésors a 540 pieds de longueur 130 de profondeur.

Nous accusons réception de la livraison du mois de juin, de la Revue Canadienne. En voici le sommaire :

I. A travers mes livres, H. A. Girard, Ptre.

II. Les bords du Rhin (Causerie.) L. P. P. Mignault.

III. Les catacumbes de Rome, II, l'abbé Bruchési.

IV. Conserviez vos chansons, (Poésie) Ernest Marceau.

V. Chateaubriand et la Renaissance chrétienne au XIX siècle, II, J. Desrosiers.

VI. Angeline de Montbrun, roman canadien, (suite) Laure Conin.

VII. Causerie scientifique Dr. La chapelle.

VIII. Revue politique, Gustave Lamothé.

L'industrie des grandes chutes d'eau.

L'attention se porte de nouveau sur les applications industrielles que l'on pourrait tirer des grandes chutes d'eau, telles que celle de Montmorency, près de Québec, et celle du Niagara.

Voici ce qu'on lit, à propos de cette dernière dans le Courrier des Etats Unis.

" On sait que la cataracte du Niagara est produite par le déversement du lac Érié dans le lac Ontario, par l'intermédiaire de la rivière Niagara. Cette merveilleuse chute d'eau, la plus puissante du monde, est exploitée au point de vue de la curiosité; et il est aussi question de l'exploiter industriellement.

Les ingénieurs ont calculé que le déversement de la cataracte est de 285,000 mètres cubes d'eau par minute, d'une hauteur de soixante et un mètres. Ces éléments fournissent une puissance mécanique évaluée à environ trois millions de chevaux vapeur.

Des ingénieurs ont donc eu la pensée d'établir, dans un endroit favorable, trois turbines gigantesques, qui recevraient l'eau amenée de la cataracte, au moyen d'un tuyau, et pourraient produire chacune une puissance de mille chevaux.

Ces trois mille chevaux recevraient divers emplois: ils donneraient leur mouvement à des usines établies à proximité des turbines, feraient mouvoir des machines productrices de fluide électrique, qui éclaireraient les localités environnantes, et une partie, transportée au loin sur des câbles-conducteurs, irait distribuer la force dans des établissements industriels situés plus loin.

Enfin, comme tout centre de production doit nécessairement se relier par voie ferrée au réseau général des chemins de fer, une partie du fluide électrique produit sur les bords du Niagara servirait à la mise en marche de locomotives électriques.

Tout cela est-il un simple rêve sorti d'un cerveau américain? Pas le moins du monde. Nous ne savons si tous ces merveilleux projets entreront dans le domaine de l'exécution, mais ce qu'il y a de certain, c'est que tout cela est absolument possible.

Avec les moyens que l'on possède aujourd'hui de produire le fluide électrique, d'envoyer ce fluide dans des machines semblables à celles qui l'ont engendré, et qui, de machines génératrices, se transforment en machines motrices, il est possible d'utiliser les grandes forces hydrauliques situées dans des localités éloignées des centres industriels. Usines, chemins de fer, peuvent recevoir la force par fil télégraphique, comme une ville peut, par la même voie recevoir la lumière.

Si l'expérience projetée aux cataractes du Niagara est vraiment tentée, on se rendra un compte exact de ce qui doit être fait pour l'utilisation à distance des forces hydrauliques. Sans doute les amateurs des grands spectacles de la nature ne sauront pas regretter de voir les usines modifier l'aspect des chutes, et une certaine opposition se manifesterait contre les projets dont nous venons de parler; mais il semble difficile que l'autorité puisse s'opposer à l'établissement des usines niagariennes dans un pays où le beau côté, toujours et quand même, le pas à l'utile."

DEUX HISTOIRES DU DIABLE.

Le général Ambert vient de publier un nouveau volume sous ce titre: "Autour de l'Église." C'est là que nous puisons le récit qui va suivre.

On est à la campagne. Un cercle nombreux d'auditeurs écoute le narrateur qui est un Parisien. Il commence ainsi :

" Mes amis, le diable n'est pas aussi éloigné de nous qu'on le pense,

il rôde sans cesse autour de nos demeures, promettant beaucoup et ne donnant rien. Il fait briller aux yeux de la jeune fille des joyaux et des toilettes; le soir lorsque l'obscurité règne au foyer, le diable fait résonner aux oreilles de l'homme le bruit enivrant de l'or qui ruisselle; au vieillard il montre, de ses doigts crochus, le champ fertile du voisin, sa vigne aux grappes brunes, et jus qu'à sa maison. Sachez le, mes amis, l'arme favorite du diable, est l'envie qu'il assaisonne d'avarice. Mais il a dans son sac, plus d'une pilule empoisonnée; pour le savant, l'écrivain le poète, l'artiste, le diable a l'orgueil; pour l'homme politique, la vanité; autour des gens d'affaires, il fait voltiger, comme des papillons, ce léger papier qui se nomme le billet de banque. Le diable est facile ment mis en fuite par l'honnête homme, mais en s'éloignant il prononce ces mots: Misère et abandon. "Avez vous vu le diable Seigneur Parisien," demande d'une voix tremblante, la vieille Marguerite, surnommée la Mère des moissonneurs. Non, répondit le Parisien, mais c'est tout comme! Écoutez: Pendant la campagne de Crimée, l'armée française passait un rude hiver dans les tranchées, sous les murs de Sebastopol. Le maréchal Pelissier, qui n'était encore que général, apprit qu'un brigadier du train d'artillerie avait de fréquentes relations avec le diable. Ayant fait appeler ce brigadier, le général l'interrogea et il reçut cette réponse: "Oui, le diable vient à moi lorsque je l'appelle." Le voyez vous? demanda le général.

" Certainement. " Pourriez vous nous le faire voir? " Oui, mon général. " Celui qui, peu de temps après, devint duc de Malakoff et Maréchal de France, n'était pas d'humeur à se prêter aux fantaisies du brigadier; mais tous ceux qui ont connu le Maréchal Pelissier savent combien il s'intéressait aux choses qui sortaient de l'ordinaire. Son esprit pénétrant aimait à se rendre compte de tous les phénomènes. Il pensa que ce brigadier était un habile prestidigitateur, un physicien peut-être, et il confia le soin de suivre cette affaire, à son aide de camp de confiance le commandant M.....

" Le rendez-vous fut pris dans un terrain solitaire, non loin du parc; le jour touchait à sa fin et les soldats étaient rentrés sous leur abri. Le brigadier vint seul et attendit quelques minutes se promenant à pas lents murmurant des paroles intelligibles et confuses. Le commandant M..... parut à son tour, accompagné du capitaine d'état-major de V..... L'aide de camp voulut interroger le brigadier sur ses rapports avec le diable, l'origine de ses relations, le détail des conférences, le but poursuivi et les résultats obtenus. Le brigadier refusa de s'expliquer et sembla même importuné de ces questions.

" Nous attendons, dit le chef d'escadron M..... Avant tout mon commandant, reprit le brigadier, je veux les objets bénis, crucifix, chapeliers, médailles religieuses, enfin tout ce que l'Église considère comme sanctifié.

" Le commandant et le capitaine déclarèrent qu'ils ne portaient sur eux que leurs armes. Le brigadier très ému, demanda l'autorisation de visiter lui-même les poches de deux officiers. Il le fit d'une main tremblante, respirant avec peine, le front inondé de sueur. L'obscurité était complète, et le murmure lointain des camps troublait seul le silence de la nuit. Après s'être éloigné de quelques pas, le brigadier se rapprocha vivement des officiers et leur dit: Vous jurez que vous ne portez aucun objet béni par l'Église? Vous vous en êtes assurés, reprit le commandant. Le brigadier promena autour de lui un regard plein de trouble et fit quatre pas en arrière: il avançait le bras droit et ses lèvres s'ouvraient pour un appel, lorsqu'il poussa un cri déchirant, horrible, plein d'épouvante. Son corps roula convulsivement sur la terre. Il est mort.

" Lorsque le capitaine de V..... rentra sous sa tente il se souvint tout à coup que sa mère, au moment de la séparation, avait conspu dans le col de son uniforme, une médaille à Notre Dame-de-Fourvières.

" Le corps du brigadier ayant été transporté à l'ambulance, les infirmiers répandirent le bruit que sa poitrine et ses bras se trouvaient sillonnés de brûlures. On fit cent contes dans les bivouacs, jusqu'à dire que le porte-manteau du brigadier renfermait un trésor composé de diamants d'une valeur inestimable. Mais il n'y avait rien de vrai dans ces menus propos. Le porte-manteau ne contenait qu'un parchemin. C'est un diplôme de franc-maçon, orné de bizarres dessins où les triangles, les compas et autres instruments comme aux tréteaux de saltimbanques de la foire. Le Parisien se tut.

" Encore une histoire du diable crièrent à la fois Normands et Auvergnats. Surtout dit le Parisien, mais ce sera la dernière, car lorsque je le raconte, j'y rêve et mon sommeil en est troublé. Écoutez.

" Il y avait dans un village de Bretagne, non loin de Brest, un vieux berger connu dans le pays pour fort habile rebouteur, quelque peu chirurgien et possédant des remèdes secrets contre la rage, le charbon, le haut mal et une foule d'autres maladies. Les paysans disaient que ce

berger fréquentait le diable, le bruit en vint jusqu'à la ville où les messieurs et les dames en causèrent.

Un avocat de Brest, qui ne croyait pas au diable, déclara qu'il voulait démasquer les supercheries du berger et prouver à tous que cet homme n'était qu'un imposteur profitant de la crédulité des habitants pour les exploiter en se faisant craindre. L'avocat qui, proclamait hautement son indépendance de tout préjugé, et la liberté de ses pensées, réunit dans son salon quelques amis, et prit congé d'eux à onze heures du soir, annonçant son projet. C'était un vendredi, 17 du mois de septembre. L'avocat allait sommer le berger de lui montrer le diable. La lande déserte où le berger paquait son troupeau se trouvait peu éloignée de la ville. L'avocat s'avance dans l'obscurité, non sans éprouver une certaine émotion, ce n'était pas la peur, mais une sorte de malaise moral que produit l'inconnu. D'ailleurs, cet homme d'un esprit distingué, ressentait une sorte de crainte presque religieuse en pensant qu'il allait, de gâté de cœur braver en quelque sorte la puissance de Dieu. Il était de ces fanfarons sans cesse excités par les applaudissements de la foule, mais qui plaids, la tête sur l'oreiller, oublient leur rôle et redevenaient bons et honnêtes. Après une marche rapide l'avocat aperçut vaguement le berger et son troupeau. Les chiens firent entendre un sourd grognement mais le regard sévère du berger leur imposa silence, celui-ci était debout, immobile, appuyé sur un long bâton: son large manteau l'enveloppait entièrement, et quelque passant attardé eût pu le prendre pour un fantôme.

Le manteau de couleur sombre, formait de larges plis qui produisaient de larges teintes changeantes et mobiles. Donc l'avocat fut frappé. Il crut voir un mystère dans un effet de lumière surnaturel. Lorsqu'il fut près du berger, l'avocat dit à voix basse: vous n'avez pas oublié notre convention; tenez votre promesse; mettez moi en présence du diable. Tenez-vous votre parole? demanda le berger. Oui! répondit l'avocat.

Le berger ôta son manteau, le posa sur l'épaule de l'avocat, l'enveloppa soigneusement, couvrit la tête du capuchon, et lui saisit les mains par-dessus l'étoffe en disant: Fermez les yeux! Que se passa-t-il alors?... Dans son récit détaillé en présence du magistrat, l'avocat fit cette déposition: Je sentis que j'abandonnais la terre, mes pieds ne foulèrent plus le sol, et j'éprouvai cette sensation douloureuse de l'homme qui, dans un songe, se sent entraîné dans un précipice. Un souffle violent frappa mon visage; ma respiration, de plus en plus pénible, me causait de véritables douleurs; les veines de mes tempes me semblaient prêtes à éclater; le sang circulait rapide et brûlant. Lais-je précipité dans un gouffre ou enlevé au-delà des nuages? Je ne sais. Je voulais étendre les bras, mais le manteau mettait obstacle au moindre mouvement. Ma tête s'inclina sur ma poitrine et il me sembla que ma vie m'abandonnait. Combien dura ce supplice? quelques secondes peut-être qui me semblèrent un siècle.

" Enfin, une voix se fit entendre; c'était celle du berger qui prononça quelques paroles dont le sens m'échappa. Il enleva brusquement le manteau et je me sentis immobile sur un sol que je n'eus pas le loisir d'examiner. A deux ou trois cents pas, une immense clarté enveloppait des groupes d'hommes. Je vis une sorte d'incendie colossal qui remplissait l'air d'étincelles. Un bruit, assez semblable à celui d'un orage lointain, venait de tous les horizons. Un peu en avant, des flammes; peut-être au milieu un être, que je n'entrevis que confusément, se tenait près d'un trône, les hommes passaient devant lui en se courbant jusqu'à terre; ils adoraient cet être, dont le mouvement des flammes m'empêchait de saisir les contours. Je sentais mes genoux trembler et les objets ne m'apparaissaient que confusément.

" Le berger posa une main sur mon épaule et me dit: Va adorer le diable! Soudain, des gouttes d'eau tombèrent sur mon front. C'était l'eau du baptême, sans doute; car les prières de mon enfance effleura mes lèvres, et d'une main ferme, je repoussai le berger en criant: Jamais. Le lendemain samedi, 18 du mois, des bûcherons des environs de Bordeaux trouvèrent sur la lisière d'une forêt, le corps d'un homme étendu sur l'herbe. La rosée de la nuit, dont la tête et les vêtements de l'homme étaient mouillés, prouvait que le corps reposait à cette place depuis quelques heures. Les bûcherons crurent à un assassinat, et l'un d'eux courut à Bordeaux prévenir la justice. Le magistrat chargé du ministère public s'empressa d'accourir. Des soins furent prodigués au malheureux et l'on trouva dans ses poches des lettres adressées à M. R....., avocat à Brest. Lorsqu'il fut revenu à lui, il pria quelque un d'aider dans sa demeure, à Brest, prévenir sa famille de son retour dans moins d'une heure. Il était huit heures et vingt minutes. On le crut fou, et le magistrat lui fit observer, avec les plus grands ménagements, qu'il était à Bordeaux et fort loin de Brest. Le magistrat l'interrogea et l'avocat fit le récit que je viens de reproduire. La justice écrivit à Brest et il fut constaté que M. R..... avait passé la soirée de la veille à Brest, et que le lendemain matin son

corps était étendu près de Bordeaux. Je vous garantis la vérité de mes deux histoires. Le silence se fit et les moissonneurs se prirent à songer. Il y avait de quoi."

GENERAL AMBERT.

CULTURE DES PRAIRIES.

On appelle prairie, dans la plus large extension du mot, tout terrain qui produit des plantes fourragères. Les prairies sont naturelles ou artificielles.

Les prairies naturelles sont celles qui se forment spontanément, c'est-à-dire sans l'intervention de la main de l'homme; leur gazon est exclusivement composé de graminées, ou à la fois de graminées et d'autres plantes fourragères; on y trouve ainsi quelques plantes auxiliaires.

Dans la création des prairies naturelles, le rôle du cultivateur se borne à accélérer la formation du gazon.

Les prairies naturelles ont une durée illimitée.

Les prairies artificielles sont celles que le cultivateur crée sur tel ou tel terrain et dont la durée est variable, ainsi que la composition.

Il est des prairies artificielles qui sont composées de graminées ou d'un mélange de graminées et d'autres plantes fourragères. Ces prairies ont souvent une durée de plusieurs années.

Il est d'autres prairies artificielles composées d'une seule plante fourragère, telle que le trèfle, qui ne dure que 2 ans, de sainfoin ou de luzerne dont la durée est de dix à vingt-cinq ans.

Les prairies artificielles, uniquement composées de graminées, ont une durée qui varie d'un à dix ans et davantage.

Des prairies naturelles. — Les prairies naturelles permanentes et les prairies temporaires ou artificielles, composées exclusivement de graminées ou d'un mélange de graminées et d'autres plantes fourragères, dont la durée est de plus de 5 ans, sont soumises aux mêmes principes de culture.

Les prairies naturelles et la catégorie des prairies artificielles qui leur est annexée, sont destinées à être fauchées ou pâturées.

Elles n'entrent pas régulièrement dans les rotations.

Ces prairies sont indispensables dans toutes les exploitations; le cultivateur ne saurait s'en passer lorsque ses terres sont fortes, froides ou humides et qui sont enclins en s'enherber.

Il en est de même dans les terres sablonneuses irrigables ou sujettes aux inondations momentanées.

Dans les terres sèches non irrigables ni inondables, la culture des prairies est précaire et incertaine; mieux vaut, dans ces circonstances, les remplacer par la culture d'autres plantes fourragères.

Il est toujours avantageux d'établir des prairies permanentes sur les terrains frais jusqu'à la fenaison, qui deviennent secs à l'approche de la maturité des céréales dont la réussite est par conséquent incertaine, et dans les localités où la main-d'œuvre est chère.

Elles fournissent toujours un grand bénéfice à proximité des grandes villes, où l'on se procure facilement et à peu de frais les fumiers et toute espèce d'engrais.

Le cultivateur doit viser à obtenir sur un terrain donné la plus grande quantité d'herbe possible avec le moins de frais et le plus de qualités.

Les prairies destinées à être pâturées par le bétail, en vue de l'engraissement ou de la laiterie, doivent être munies d'abreuvoirs fournissant une eau fraîche et abondante. Le bétail doit y trouver des abris derrière lesquels il puisse se soustraire aux ardeurs du soleil et aux intempéries des saisons. On doit pour cela y planter des arbres de distance en distance; il importe aussi d'y planter des poteaux ça et là, contre lesquels le bétail puisse aller se frotter: c'est le meilleur expédient pour empêcher qu'il n'endommage les arbres.

Avant de procéder à l'établissement des prairies, il importe de s'enquérir de la nature du sol, de sa situation et de sa position.

Tout terrain destiné à être converti en prairie doit être soumis à des labours profonds avant l'hiver, être égalisé et nivelé par des labours superficiels. Il sera assaini par le drainage, s'il y a une pente suffisante, quand il sera couvert de nappes d'eau stagnante ou que son sol sera imperméable. Une végétation adventice, formée par des joncs ou d'autres plantes analogues, indique l'imperméabilité du sous sol.

Si l'on a lieu d'établir des fossés et des rigoles pour écouler ou recueillir les eaux, on doit faire en sorte qu'elles donnent bien les résultats qu'on en attend.

Dans les terres fortes, les labours se font aussi profondément que possible.

Dans les terres sablonneuses, dont la couche dépasse plus de seize pouces, les labours profonds sont moins nécessaires; ici, il faut s'attacher particulièrement aux roulages qui raffermissent le terrain.

Les terrains sablonneux, quoiqu'ils donnent en général une récolte moins abondante, fournissent, par contre, les meilleures qualités de fourrages.

(A suivre.)

NOTES LOCALES

Nous commencerons dans notre prochain numéro un nouveau feuilleton qui ne manquera pas d'avoir beaucoup de lecteurs.

La chaleur nous est arrivée avec son baccage accoutumé de misères et d'inquiétudes: de misère pour ces pauvres journaliers qui sont obligés de travailler sous l'ardeur des rayons du soleil; d'inquiétude pour le cultivateur qui ne sait pas toujours que ses grains n'échaufferont pas.

Il y avait beaucoup de monde sur notre marché, samedi dernier. La journée a été bonne pour nos marchands.

On continue toujours à poser les bornes-fontaines aux tuyaux de l'aqueduc. L'ouvrage ne sera pas terminée avant deux mois.

Dimanche dernier, M. le grand connétable Déry a arrêté un jeune homme de cette ville qui avait pris la poudre d'escampette avec une jeune fille. Il parait que le désappointement a été grand, quand le grand connétable est arrivé à la Station de Lanoraie, au moment où les jeunes futurs couples allaient prendre le train de Québec à Montréal.

Le «Southern Planter and Farmer» de Richmond (Va.) dit que le succès de l'huile St-Jacob, pour les douleurs rhumatismales, est sans égal dans le monde entier.

LES PILULES DE NOIX LONGUES DE MCGALE. Nos anciens Canadiens Français faisaient usage de la noix longue avant sa maturité. Ils l'employaient en confiture, contre la constipation habituelle. Mais le grand inconvenient, était l'obligation de faire avec des noix vertes et fraîches, cette préparation, qui, faite en quantité perdait toute sa vertu et devenait inutile. La science a depuis découvert un extrait de cette noix, qui se conserve intact dans tous les climats. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules de noix longues de McGale. Prix 25 cents par boîte, à vendre partout.

NAISSANCE.

A West Lynne, Manitoba, le 4 juillet dernier, Madame Jean E. Tetu, agent d'immigration, un fils.

A Vendre.

10. Un emplacement situé sur la rue St-Antoine, 28 pieds x 80 pieds bâti le deux maisons dont l'une de 50 x 24 à deux étages, l'autre 22 x 20, et autres dépendances.

20. Un autre emplacement situé sur la rue St-Antoine mesurant 84 pieds de largeur sur 166 de profondeur.

30. Un autre emplacement situé sur la rue St-Barthélemy mesurant 60 pieds de front sur 60 de profondeur avec maison dessus construite.

Pour les conditions s'adresser à GEO. MANSEAU, propriétaire

Joliette 13 juin 1887.

Argent à Prêter.

Sur première hypothèque à six par cent par an. S'adresser à C. G. H. BRAUDOIN, N. P. Joliette, 4 juillet 1887.

On a besoin

De 3 Institutrices pour école élémentaire, en la paroisse de Ste-Mélanie. S'adresser à EUGÈNE TELLIER, Ste-Mélanie, 28 juin 1887.

ON A BESOIN

De 3 Institutrices pour école élémentaire, en la paroisse de Ste-Beatrix. S'adresser à DÉSIÈRE MARION, Président des commissaires d'écoles, ou à ANDRÉ BEAUSJOUR, Sec.-Trésorier. Ste-Beatrix, 17 juin 1887.

On a besoin

de trois bonnes servantes à l'Hotel Joliette. Une cuisinière, une fille de chambre et une fille pour la table. S'adresser au Propriétaire PIERRE CHEVALIER.

COMMIS DEMANDÉ.

Un jeune homme ayant quelques années d'expérience dans les marchandises sèches. S'adresser à L. CUYER & ROBERT.

M. CHARLES RIVEST

Ste-JULIENNE. Annonce au public qu'il cardera la laine pour 2 cent, le livre. Il foule, presse et teint les draps et la laine. M. Chs Rivest a aussi un moulin à scie où le bois est scié à raison de un piastre par cent morceaux. Aussi, un magnifique moulin à farine qui donne toujours satisfaction.

Ste-Julienne, 7 juillet 1887.



AVIS AUX SECRETAIRES - TRESORIERIS DE MUNICIPALITES DANS LA Province de Quebec.

Les secrétaires-trésoriers de corporations municipales dans la province de Québec, devront porter leur attention sur les sections 1, 2 et 9 de l'acte 15, Vict. chap. 22, intitulé: "Un acte pour imposer certaines taxes directes sur certaines corporations commerciales," et qui est venu en force, le 27 mai 1887.

1. Afin de pourvoir aux besoins du service public de cette province, toute banque faisant des affaires de banque dans cette province, toute compagnie d'assurance acceptant des risques et faisant des affaires d'assurance dans cette province, toute compagnie incorporée faisant quelque entreprise, commerce ou affaires dans cette province, toute compagnie incorporée de prêt faisant des prêts dans cette province, toute compagnie incorporée de navigation exploitant une ligne régulière de paquebots, de bateaux à vapeur ou autres navires dans les eaux de cette province, toute compagnie de télégraphie exploitant une ligne ou partie d'une ligne de télégraphie dans cette province, toute compagnie de téléphone exploitant une ligne de téléphone en cette province, toute compagnie de chemin de fer urbain ou de tramway exploitant une ligne de chemin de fer ou tramway dans cette province, et toute compagnie de chemin de fer exploitant un chemin de fer ou partie d'un chemin de fer dans cette province, paiera annuellement les diverses taxes mentionnées et spécifiées dans la section trois de cet acte, imposées sur chacune de ces corporations commerciales respectivement.

2. Le mot: "banque," comprend les banques d'épargne; l'expression: "compagnie d'assurance," comprend les compagnies d'assurance sur la vie, contre le feu, contre les risques de la navigation sur les eaux intérieures et la mer, de garantie et contre les accidents, mais ne comprend pas les compagnies d'assurance mutuelle organisées en vertu des lois de cette province; l'expression: "compagnie incorporée de prêt," comprend les sociétés de construction; et l'expression: "compagnie incorporée," ne comprend pas les compagnies qui publient des papiers-nouvelles ou des recueils périodiques.

2. Les greffiers ou les secrétaires-trésoriers de chaque corporation municipale feront un rapport, le ou vers le premier jour de juin de chaque année, indiquant les noms de toutes les corporations commerciales de la nature de celles qui sont mentionnées dans cet acte, établies ou faisant affaires dans leurs municipalités respectives, spécifiant le nombre des bureaux, places d'affaires, manufactures ou ateliers, de chaque telle corporation; et à défaut de ce faire, les dits greffiers ou secrétaires-trésoriers, seront respectivement passibles d'une amende de vingt-cinq piastres, ou d'un emprisonnement de vingt-cinq jours à défaut de paiement.

Les secrétaires-trésoriers sur la présente notified que des instructions seront données de poursuivre ceux qui pourront être en défaut, le premier jour de septembre prochain, en conformité de la section mentionnée plus haut.

J. WURTELE, Trésorier. P. Q. Département du Trésor, Québec, 4 juillet 1887. 6 juillet 1887. 3f



AVIS AUX COMPAGNIES INCORPORÉES

Toute compagnie incorporée faisant quelque entreprise, commerce ou affaires, dans la province de Québec, est requise de présenter au protonotaire de la Cour Supérieure, et au registraire, une Déclaration établissant le nom sous lequel elle est incorporée, quand et comment elle a été incorporée, la date de son incorporation et où est situé son bureau principal d'affaires dans la Province.

Toute compagnie qui négligera de faire une telle déclaration le ou avant le 26e jour de juillet courant, se rendra passible de la pénalité imposée par l'acte 15, Vict., chap. 47.

S. WURTELE, Trésorier. P. Q. Département du Trésor, Québec, 4 juillet 1887. 6 juillet 1887. 3f



NAVIGATION DE LA TRENT. Avis aux Entrepreneurs.

L'ADJUDICATION des travaux pour les canaux de Fenelon Falls, Buckhorn, et Burleigh, qui devait avoir lieu le cinquième jour de juillet prochain, est inévitablement remise aux dates suivantes: Les soumissions seront reçues jusqu'à mercredi, le deuxième jour d'août prochain. Les plans, devis, etc., seront prêts à être examinés (aux endroits dits mentionnés) samedi, le quinzième jour de juillet prochain.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Dép. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 20 juin 1887.



LICENCES OCTROYÉES PAR M. Crepeau, Ecr., Inspecteur DES LICENCES POUR LE DISTRICT DE JOLIETTE

Durant les trois mois expirés le 30 Juin 1887.

Licences d'Auberges.

- Mai 1er Gaspard Thouin, Repentigny
Theodore Beaudry, St-Jean-de-Matha
Anatole Gervais, St-Paul-Ermitte
Hermine Mathurin, L'Epiphanie
Thomas Telfer, L'Assomption
Frs. Gauthier, St-Lin
Ulric Granger, St-Jacques
Alexis Corsin, Ste-Julienne
Daniel Martel, St-Lin
Charles Prévoist, Ste-Julienne
Jos. Bourdon, Joliette
Jos. Rivard
Pierre Guibord, St-Liguori
Maxime Riopel, Joliette
Alexis Beaudoin, St-Roch
Pierre Chevalier, Joliette
Mai 2 Médéric Durand, L'Epiphanie
Louis Poitras, L'Assomption
Mai 3 Delphis Perrault, Ste-Mélanie
Cyrille Wilhelmy, L'Epiphanie
Ulric Lachapelle, St Paul Ermitte
Mai 4 Moïse Durand, L'Assomption
Eugène Archambault
André Rivest, Joliette
Mai 5 Dame Vve G. LeBlanc, Joliette
Pepin L'Espérance, Lachenaie
Camille Vézina, St-Esprit
Mai 6 James Wright, L'Assomption
J. Bte Robitaille, Ste Emélie
Denis Bouthiller, St Sulpice
Mai 9 Elzéar Geoffroy, St-Félix
Camille Archambault, St-Paul Ermitte
Auguste Brunelle, St-Paul Frs. Jété, fils, Repentigny
Fabien Mireau, Rawdon
Mai 15 Théophile Davis, St Lin
Frs. Dumont, St-Lin
Gilbert Gauvreau, St-Lin
Honoré Bonenfant, St-Paul Ermitte
Mai 23 Alphonse Picard, Mascouche
Damase Larose,
Jos. Lapointe,
Léandre Archambault, L'Assomption
Juin 3 Damase Thouin, St Galixte
J. Bte Archambault, St-Paul Ermitte.

Licences de Temperance.

- Mai 2 Joseph Loiseau, St Ambroise

Licences de Magasin.

- Mai 1er Emile Malo, Joliette
Frs. Rivet
J. E. Renaud, Joliette
Achille Archambault, L'Assomption
Jos. Piché, St-Sulpice
Ed. Fisk, Joliette
Alfred Lavallée, Joliette
Auguste Archambault, L'Assomption
Denis Lesage, L'Assomption
Edmond Prud'homme, L'Epiphanie
Mai 2 Gaspard Champoux, Joliette
S. P. Champoux, Joliette
Mai 3 Médéric St André, St Lin
Mai 4 Jos. Cazeneuve, L'Assomption
Ed. Migué, Joliette
Onésime Chevalier, Joliette
Arthur Guilbaud, Joliette
Cyrac Chaput, L'Assomption
Mai 5 Gilbert Lafortune, Joliette
Onésime Paozé, L'Epiphanie
Michael Skelly, Rawdon
Mai 10 Vve Arsène Morin, L'Assomption

Licences de Colporteur.

- Mai 9 Gilbert Laporte, Joliette
Mai 27 Prosper Robillard, Ste-Elizabeth
Jos. Guimond, St-Alexis
Juin 3 Aimé Sourdif, St-Liguori
20 P. Tourangeau St-Lin.

Licences de Poudre [DETAIL]

- Mai 1er Alfred Rivet, St Roch
Mai 4 Joseph Cazeneuve, L'Assomption
J. Bte Turcotte, St Jean de Matha
Jos. Piché, St Sulpice.

Licences d'Encanteur.

- Mai 10 Eugène Dupuis, Joliette. M. CREPEAU, Inspecteur des licences, D. Joliette. Joliette, 1er Juillet 1887.



CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI le dixième jour de juillet prochain, pour certains changements à faire à l'Écluse No 2 sur la ligne de l'ancien Canal Welland, et l'agrandissement de la dite écluse.

On pourra voir une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire à ce bureau et au bureau de l'ingénieur local, Thorold, dès et après MARDI le vingt-septième jour de juin prochain; l'on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumissions.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$1,500; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Dép. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 Mai 1887.



NAVIGATION DE LA RIVIERE TRENT. CANAUX DE FENELON FALLS, RAPIDES BUCKHORN ET BURLEIGH.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné et portant la suscription "Soumission pour la navigation de la rivière Trent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, mercredi, le dixième jour de juillet prochain, pour la construction de deux écluses d'ascension piliers de pont et autres travaux à Fenelon Falls; aussi pour la construction de trois écluses aux rapides Buckhorn, et pour piliers de pont aux chutes Burleigh.

Les travaux à chacun de ces endroits seront adjugés séparément. On pourra voir à ce bureau des cartes des différents endroits ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après mercredi, le vingt-unième jour de juin prochain; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumissions. Semblable renseignements seront fournis à faire à Fenelon Falls sera fourni à cet endroit-là, et quant à ceux de Buckhorn et Burleigh, on pourra obtenir ces renseignements au bureau de l'ingénieur local, Peterborough.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions pour les divers travaux doivent être accompagnés d'un chèque de banque accepté, comme suit: Pour les trav. de Fenelon Falls, \$1,000 de Rapides Buckhorn, 500 de Chutes Burleigh, 1,500 Et que ces divers soumissions seront confisquées si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans les devis.

Le chèque sera soumis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 mai 1887.

Canada Province de Québec, District de Joliette, 1810.

Dans la Cour Supérieure.

POUR LE DISTRICT DE JOLIETTE, EN VACANCE.

Vendredi, le septième jour du mois de juillet mil huit cent quatre-vingt-deux. Présent: Desrochers et Deslits P. C. S. Barthélemy Vézina, Ecuier, notaire, de la Ville de Joliette, dans le District de Joliette, Demandeur.

Alexis Beaugrand dit Champagne, ci-devant cultivateur de la paroisse de St-Thomas, dans le District de Joliette, actuellement de Holyoke, dans l'Etat du Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de G. P. Charland, Ecuier, avocat du Demandeur, en tant qu'il appert par le retour de J.-Bte Desmarais, l'un des Huisiers Jurés de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, pratiquant dans le District de Joliette, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a abandonné son domicile en cette partie de la Province de Québec, et ne peut être trouvé dans le District de Joliette, et qu'il y a des biens, que le dit Défendeur ait par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Joliette, et appelé La Gazette de Joliette, et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Montréal et appelé Le Star, notifié de paraitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de dit avertissement, et à défaut par le dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle Demande dans la période susdite, il serait permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement dans la présente cause, comme dans une cause par défaut.

DESROCHERS & DESLITS, P. C. S.

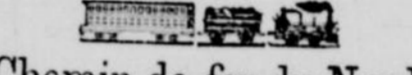
Meres! Meres!! Meres!!!

Etes-vous troublés la nuit et tentes éveilles par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP GAIMARD DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt, qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exigez le véritable qui porte le fac-simile de CURTIS PARKS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens, 25 cents la bouteille, se méfier des contrefaçons, 25-1-80-1 a.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

LA PANACEE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et extérieures, les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins, etc., etc. Elle purifiera le sang promptement, car son action est puissante. La panacée domestique de Brown est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes. En vente chez tous les pharmaciens à 25 cents la bouteille.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Dép. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 Mai 1887.



Chemin de fer du Nord. AVIS SPECIAL.

A partir de JEUDI, le 1er Juin 1882, un train "éclair" fera le service entre Montréal et Québec comme suit:

Départ d'Hochelega... 9.30 A. M. Arrivée à Québec... 2.40 P. M. Départ de Québec... 4.00 P. M. Arrivée à Hochelega... 8.10 P. M.

Le train n'arrêtera qu'à Torrenbonne, Junction de Berthier, Louiseville, Trois-Rivières, Ste-Anne de la Pérade, Sainte Jeanne de Neuville.

L. A. SENECAI, Surintendant-Général. 214 sq

A VENDRE.

Un magnifique emplacement d'une grande superficie, situé sur la Rue DeLanauère, bâti d'une maison, grange, hangar, écurie etc., avec une belle cour et un jardin en arrière.

S'adresser à AVILA CHARLAND, ou à GASPARD FROMENT. Joliette, 9 juin 1882.—3m

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Comté de l'Assomption. —District de Joliette— John Henry Pangman Demandeur, et Joseph Dubois Défendeur.

Une terre, en la paroisse de St-Henri de Mascouche de soixante arpents en superficie. Vente à la porte de l'église catholique romaine, vendredi le 14 de juillet prochain à 10 heures avant-midi.

CHS. B. H. LEPROTON, Député Shérif. Joliette, 9 mai 1882. 3m.

NOUVELLE LIBRAIRIE.

M. Lucien Hardy

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir une Librairie de première classe dans le Magasin ci-devant occupé par M. L. W. Godin, près de l'Hôtel Chevalier, RUE NOTRE-DAME JOLIETTE.

Il aura toujours en mains un assortiment complet de Livres Classiques—Livres de prières—Livres de récompenses—Livres de littératures et d'Histoires.

On trouvera à son Magasin, CHAPELETS—IMAGES—CHROMOS de premier choix—PAPIER pour avocats—Notaires—PAPIER à lettres et de COULEUR—ENVELOPPES—CRAYONS, PLUMES, ENCRE, Etc., Etc.

CIERGES—Cartes de visites—Cartes à jouer—MOTTOS—MIROIRS—CADRES—VASES pour fleurs—Morceaux de musique.

M. HARDY, se charge aussi de la reliure et de l'encadrement des gravures.

TAPISSERIES.

Grandes variétés et de patrons nouveaux le tout au même prix que dans les Librairies de Montréal.

Les Communautés religieuses, les MM. du clergé et les marchands sont spécialement invités à venir visiter l'établissement.

LUCIEN HARDY, RUE NOTRE-DAME JOLIETTE.



L'HUILE ST-JACOB. LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Équinancie, l'Inflammation du Goulier, Entorses et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour l'écou et Oreilles Glacées, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendus Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines. A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

A VENDRE.

Le Moulin à Farine de Ste-Emélie de l'Énergie, Comté de Joliette, contenant deux paires de moulages, Bouteaux, Smart Machine, etc., tous en bon ordre. Le pouvoir d'eau ne manque jamais. Conditions faciles. S'adresser à C. J. C. WURTELE, Ecr., Avocat, Joliette.

A Vendre ou à Louer

Un superbe magasin, façade en pierre de taille, situé au centre de la ville de Joliette, sur la rue MANSEAU, près du collège et de l'église. Excellent emplacement d'affaires. S'adresser à L. L. LAURIER, Joliette, ou à P. H. BERNIER, M. D., St-Pie, Bagot.

Emplâtre pour Hernie.

Guérison certaine par une application extérieure ayant pour effet de guérir la membrane rapturée et de la rendre aussi forte qu'avant l'accident. Il n'est plus besoin de courir le terrible risque de l'étranglement, maintenant qu'un remède prompt et sûr peut être obtenu pour la modique somme de \$3.00. Traitement complet et d'importantes informations envoyés sur réception du prix par F. H. Merrick, Prescott Ontario.

L'emplâtre ci-dessus fut découvert il y a plusieurs années, par une dame âgée de Ogdensburg. Références fournies au besoin.

TERRE A VENDRE.

3 arpents de front sur 36 arpents de profondeur situés en la paroisse de Ste-Beatrix, 27 arpents en culture. Conditions faciles. S'adresser à ALEX. LAFRENIÈRE, Ste-Mélanie, Joliette, 9 mai 1882. 3m.

L'UNION MUTUELLE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.
 ACTIF: \$7,000,000.00.
 Polices avec profits et non confisquables.
 J. J. PROVOST, AGENT.
 COIN DES RUES ST. PIERRE & NOTRE-DAME.
JOLIETTE



KENDALL'S SPAVIN CURE
 Le remède le plus efficace qui ait jamais été trouvé. Il est toujours sûr dans son effet.

LDAIGE MERCIER & CIE
 Vos très humbles et très obéissants serviteurs,
 Compliant sur votre encouragement, nous demeurons
 MM. LDAIGE MERCIER & CIE, ayant à leur établissement un Tailleur
 venant de Montréal, tailleur pour tout genre de robes pour habit
 Homme achetés à leur établissement.
TOUTE COMMANDE EXÉCUTÉE PROMPTEMENT
 Venir voir et juger, et nous garantissons que vous serez
 satisfait.

Enseigne de la Boule Rouge
 LA GRANDE MAISON DE BRIQUE EN FACE DU MARCHÉ
LDAIGE MERCIER & CIE
 Qu'on se rappelle bien l'avantage qu'il y a d'acheter chez

MARCHANDISES SECHES
 DE GOUT ET DE FRAIS
 FONDS CONSIDÉRABLE DE
 Et aussi par une chance toute particulière, ils ont en mains un
 VU LE GRAND AVANTAGE QUE NOUS AVONS EN TOUS LES ACHETER.
 23 POUR 100 MEMBRE MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.
 que nous vendons à
USSEI: Une seule d'autres articles trop long à énumérer
 2000 HARDES FAITES de tout prix.
 ALPACA NOIR \$0.80 @ \$2.50
 CREPE NOIR \$0.45 @ \$2.50
 50 pièces MÉRINOS
 50 pièces CACHEMIRE noire et couleur
 500 pièces INDIENNES de tout prix,
 20 doz. PARASOLS,
 500 pièces COTON jaune,
 30 doz. CHAPEAUX de paille,
 60 pièces MELTON de toutes couleurs,
 20 pièces GROS DE NAPLE NOIR,
 100 pièces TWEEDS de couleur,
 15 pièces DRAP NOIR.
 Voici une liste des principaux objets offerts en vente:
 et des mieux choisis, nos marchandises étant de qualités supérieures.
 Vous trouverez à notre maison un assortiment complet, des plus variés
 bien nous accorder ou nous continuer leur patronage.
 prix sera demandé, de manière à donner satisfaction à ceux qui voudront
 Les pratiques seront servies avec la plus grande attention, et le plus bas
 UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE!
 20 par cent.
 Ces marchandises ont été reçues de bonne heure, et, ayant donné des
 ordres, l'entente dernière, à un ami pour l'achat de ces marchandises,
 dans la ville de Joliette.
 MM. LDAIGE MERCIER & CIE, tout en remerciant les citoyens de
 Joliette et des paroisses environnantes pour l'encouragement libéral
 qu'ils ont bien voulu leur accorder, profitent de cette occasion pour annoncer
 ce grand assortiment de marchandises, et leur venir de recevoir
 A la grande Maison de Briques de
 DAME VIE. LAFORTUNE.
JOLIETTE.
 EN FACE DU MARCHÉ
LDAIGE MERCIER & CIE.
 MARCHANDISES SECHES

Lisez le témoignage de cures merveilleuses.
 Fromont, Ohio, 25 Janvier, 1881.

Dr. B. J. Kendall & Co., Messieurs: —
 Je crois qu'il est de mon devoir de vous
 exprimer mes remerciements pour les bien-
 faits et les avantages que j'ai retirés de votre
 inestimable Spavin Cure, dont la réputation
 est si étendue. Mon cousin et moi possédions
 un étalon d'une valeur de \$4,000 qui avait un
 très mauvais spavin et que quatre médecins
 vétérinaires éminents considéraient comme incurable
 et comme un cheval fini. Comme dernier recours,
 je consultai à mon cousin d'essayer une bouteille
 de votre Spavin Cure. Ce remède eut un effet
 magique, la troisième bouteille guérit le cheval
 et fait disparaître en trois semaines un spavin
 qui lui avait causé tant de maux. Je suis
 et je prends beaucoup d'intérêt à tout ce qui
 peut favoriser la profession à laquelle il appartient.

Votre dévoué,
JAMES A. WILSON,
 Ingénieur Civil.

La 1^{re} suite du Rev. Mons. Bonin, prêtre, et curé de la paroisse de Ste-Emmele fut
 adressé à M. L. Robitaille, Joliette.
 "Ste-Emmele, avril 1882.

"Cher Mons.
 "J'ai fait usage de "KENDALL'S SPAVIN CURE"
 que vous m'avez adressé, sur ma demande et j'en ai obtenu le plus entier
 satisfaction. Par l'application de ce remède,
 j'ai guéri radicalement un cheval boiteux
 et fait disparaître en trois semaines un
 spavin qui lui avait causé tant de maux.
 "Pluieusement convaincu de l'efficacité de
 cette préparation, je me propose de l'avoir
 constamment sous la main, et c'est pour
 cela, que je vous prie de vouloir bien m'en
 expédier une bouteille."
 Je demeure votre bien dévoué,
JOS. BONIN, pr.

LE KENDALL'S SPAVIN CURE
 SUR LE CORPS HUMAIN.

Des milliers d'années sur le corps
 humain ont prouvé au-delà de tout doute,
 que le Kendall's Spavin Cure a assez de
 force pour pénétrer et agir d'efficacité
 pour guérir les cas les plus anciens de
 rhumatisme, cors, engorgements ou
 toute contusion, coupure, infirmité qui ne
 sont affectés en rien par les liniments
 ordinaires. Il ne produit pas d'ampoules,
 mais au contraire, il enlève toutes les
 plaies.

Patten's Mills, Comté de Washington, N.-Y.
 21 Février, 1878.

Dr. B. J. Kendall, Cher Monsieur: —
 Le cas particulier dans lequel j'employai votre
 "Spavin Cure" était une mauvaise entorse
 à la cheville du pied que je mettais
 donnée il y avait seize mois. J'avais en
 vain essayé bien des choses. Votre "Spavin
 Cure" m'a remis à pied sur la terre
 et dans sa position normale, pour la première
 fois depuis l'accident. Comme un
 membre de famille, il surpassa tout ce que
 nous avons jamais employé.
 Tout à vous,
REV. M. P. BELL,
 Pasteur de l'Eglise M. E. Patten's Mills,
 N.-Y.

L KENDALL'S SPAVIN CURE

Est sûr dans ses effets, donne dans son
 action. Il ne produit pas d'ampoules, et
 cependant il est assez pénétrant et assez
 fort pour atteindre toute douleur dont le
 siège est profond, et pour enlever toute
 enflure ou toute autre infirmité, telles
 que les éparvins, les arros, les jardiens, le
 cal, les entorses, les enflures et toute
 inflammation des jointures ou des membres,
 ou pour le rhumatisme chez l'homme, et
 pour toutes les lésions pour lesquelles on
 emploie un liniment pour l'homme ou la bête.
 Il est maintenant reconnu comme étant le
 meilleur liniment pour l'homme dont jamais
 on ait fait usage, ayant dans cet effet
 donné et dépendant certains dans ces
 effets.

Envoyez votre adresse pour recevoir une
 circulaire illustrée et gratuite, vous
 donnera une preuve positive de sa valeur.
 Aucun remède n'a jamais eu autant de succès,
 à notre connaissance, pour la bête,
 comme pour l'homme.
 Prix: \$1.00 la boîte. Si vous ne pouvez
 vous le procurer. Ou bien on vous l'enverra
 à n'importe quelle adresse, sur réception du
 prix, si vous le demandez aux propriétaires
B. J. KENDALL & Co., Enosburg Falls, Vt.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.
LS. ROBITAILLE, Pharmacien,
 Agent, Joliette.

HOTEL DU CANADA
JOLIETTE.

Place Lavallée, En face du Marché.
 Propriétaire: Madame Vve GEO. LE-BLANC, ci-devant de l'Hôtel de l'Union.

L'Hôtel du Canada, placé dans la la rue de la
 M. Charles Leblanc, n'a pas de chambre
 beaucoup d'avantages, par le nombre de
 chambres qu'il contient, le service régulier
 et poli qu'on y donne, l'attention qu'on y
 reçoit, par la proximité des maisons de
 commerce et d'affaires et du

MARCHÉ E JOLIETTE.

L'Hôtel sera tenu de façon à satisfaire
 la clientèle et à mériter de sa part l'encouragement.
 Une salle spéciale pour les
 voyageurs.
 Il y a de vastes écuries et une cour pour
 les voitures aux chars de Joliette pour
 les passagers.

SIROP DES ENFANTS
 PRÉPARÉ PAR LE
Dr. CODERRE,
 Professeur de Matière Médicale
 et de Thérapeutique.

"Le Sirop des Enfants" est préparé
 avec l'approbation des Professeurs de
 l'École de Médecine et de Chirurgie de
 Montréal. "Faculté de Médecine de l'Univer-
 sité du Collège Victoria." Ce sirop peut
 être administré avec la plus grande suc-
 cès aux enfants, dans les cas de Coli-
 ques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition
 douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, etc.,
 etc.

CERTIFICATS.

Nous soussignés, Médecins, après avoir
 fait l'analyse chimique de la composition de
 "SIROP DES ENFANTS", certifions que ce
 Sirop est préparé avec des substances mé-
 dicamenteuses propres au traitement des
 maladies des enfants, telles que: Coliques,
 Diarrhée, Dysenterie, Dentition doulou-
 reuse, Toux, Rhume, etc., etc.
**E. H. TRUDEL, M. D., Professeur d'Accou-
 chement et des Maladies des Femmes
 et des Enfants.**
**J. G. BIBAUD, M. D., Professeur d'Anato-
 mie.**
**P. MUNRO, M. D., Professeur de Chirurgie
 et de Clinique Chirurgicale.**
**P. BEAUBIEN, M. D., Professeur de Pa-
 thologie interne et de Clinique Médi-
 cale.**
**H. E. D'ORSONNENS, M. D., Professeur
 de Chimie et de Pharmacie.**
**RECTOR PELLETIER, M. D., Professeur
 d'Instans de Médecine.**
**A. T. BRÜSSLAU, M. D., Professeur de
 Botanique.**
**G. O. BEAUDRY, M. D., Démonstrateur
 d'Anatomie.**
J. P. ROTTOFF, Bte, Etc. Etc.

A VENDRE PARTOUT
 Prix - 25 Cents par Bouteille.

BOURSE DE MONTREAL.
 Montréal, 8 AVOIL 1882.

STOCKS	Prix	Changements
Bank of Montreal	200 1/4 p.c.	201 1/4
Ontario Bank	40 3/4 p.c.	42 1/2
Bank of British North America	25 1/2 p.c.	26 1/2
Archerd	100 p.c.	100
Consolidated Bank	100 p.c.	100
Embankment	50 1/2 p.c.	50
Monon Bank	50 1/2 p.c.	100 1/2
Bank of Toronto	100 1/2 p.c.	100
Bank of Commerce	25 1/2 p.c.	100
Mechanics Bank	100 1/2 p.c.	125
Eastern Townships	50 1/2 p.c.	118
Quebec Bank	100 1/2 p.c.	100
Bank Nationale	60 1/2 p.c.	100
Union Bank	100 1/2 p.c.	100
Mechanics Bank	50 1/2 p.c.	144
C. Bank of Commerce	50 1/2 p.c.	144
Bank Ville-Marie	100 1/2 p.c.	100
Dominion Bank	50 1/2 p.c.	100
Bank of Hamilton	100 1/2 p.c.	100
Maritime Bank	100 p.c.	100
Exchange Bank	100 p.c.	100
Bank of Montreal	100 1/2 p.c.	118
Imperial Bank	100 1/2 p.c.	118
Standard Bank	100 1/2 p.c.	100
Intercolonial Coal Co.	100	35 25
Huron Copper Bay	100	35 25
Montreal Mining Co.	100	35 25
G.T.R. 7 p.c. stg Bonds	100	100
C. & St. L. 6 p.c. stg Bonds	100	100
Mont. Telegraph Co.	40 1/2 p.c.	123 1/2
Rich. & Ont. Nav. Co.	100 1/2 p.c.	63 63
City Passeng. Ry Co.	50 1/2 p.c.	130 129
City Gas Co.	40 1/2 p.c.	138 134
Merchants Exchange	400	400
Credit Foncier	50 1/2 p.c.	100
Can. Eng. & Mach. Co.	100	100
Quebec Fire Ass. Co.	100	100
Mont. Int'l A. Stock	100	118
Can. Cotton M. Co.	100	118
Jernwall Manuf. Co.	100	118
M. Warehousing Co.	100	118
Quebec Printing Co.	100	118
North Am. C. Car. Co.	50 1/2 p.c.	70 68
Mont. Building Ass.	50 1/2 p.c.	110 104
M. Loan & Mortgage Co.	50 1/2 p.c.	110 104
Cold B. R. g Mills Co.	100	100
Sealing and Fish. Co.	100	100
Quebec & G.P.S.S. Co.	100	100
Western Assur. Co.	100	100
Royal Can. Insur. Co.	100	59 55
Dominion Stock	100	100
Dominion Bonds	100	100
Can. Deb. 6 p.c. stg.	100	100
" " 6 p.c. stg.	100	100
" " 5 p.c. stg.	100	100
" " 5 p.c. stg.	100	100
Charbon 6 p.c. Bonds	100	100
Mont. 7 p.c. Bonds	100	100
" " 6 p.c. Bonds	100	100
Mont. C. P. Bonds	100	100
M.W.W. 6 p.c. Bonds	100	100

PATENTES

Nous continuons d'agir comme sollici-
 teurs de patentes, d'annonces, de marques
 de commerce, de droits d'auteur, etc., pour
 les Etats-Unis, le Canada, Cuba, l'Angle-
 terre, la France, l'Allemagne, etc. Nous
 avons eu trente ans d'expérience.

Les patentes obtenues par notre entre-
 prise sont annoncées dans le *Scientific American*
 hebdomadaire, \$3.20 l'année, montre le
 progrès de la science, est très intéressant et a
 une circulation énorme. Adresser MENN
 & GIE, Solliciteurs des Patentes, Editeurs
 du *Scientific American*, 37 Park Row, New-
 York. Les livres pour patentes sont ex-
 pédies gratis.
 6 décembre 1881.

PATENTES

We continue to act as Solicitors for Pa-
 tents, Copyrights, Trade Marks, Copyrights,
 etc., for the United States, Canada, Cuba,
 England, France, Germany, etc. We have
 had **thirty-five years' experience.**
 Patents obtained through us are noticed
 in the *Scientific American*. This large and
 splendid illustrated weekly paper, \$3.20 a
 year, shows the Progress of Science, is
 very interesting, and has an enormous
 circulation. Address MENN & CO. Patent,
 Solicitors, Publishers of *Scientific American*,
 37 Park Row, New-York. Hand book
 about Patents sent free.

PATENTES

Nous continuons d'agir comme sollici-
 teurs de patentes, d'annonces, de marques
 de commerce, de droits d'auteur, etc., pour
 les Etats-Unis, le Canada, Cuba, l'Angle-
 terre, la France, l'Allemagne, etc. Nous
 avons eu trente ans d'expérience.

PATENTES

We continue to act as Solicitors for Pa-
 tents, Copyrights, Trade Marks, Copyrights,
 etc., for the United States, Canada, Cuba,
 England, France, Germany, etc. We have
 had **thirty-five years' experience.**
 Patents obtained through us are noticed
 in the *Scientific American*. This large and
 splendid illustrated weekly paper, \$3.20 a
 year, shows the Progress of Science, is
 very interesting, and has an enormous
 circulation. Address MENN & CO. Patent,
 Solicitors, Publishers of *Scientific American*,
 37 Park Row, New-York. Hand book
 about Patents sent free.

MARCHE EN GROS

Montréal, 20 Juin 1882.

FARINE.—Sup extra 5 30 à 5 35; extra
 5 00 à 5 10; extra du printemps
 5 00 à 5 15; de goût 5 10 à 5 15; super-
 fine 4 75 à 4 80; farine forte de boulangeurs
 6 00 à 6 20; une 4 20 à 4 30; moyenne
 3 90 à 4 00; recoupées 3 25 à 3 40; farine
 en sac du Haut-Canada par 100 lbs. 2 50 à
 2 60; farine en sac de la Cité (divers) 3 60
 3 10; farine d'avoine 4 25 à 4 40, bio
 marché tranquille 0 60 à 0 60; ble d'inde
 par 56 liv. 60 à 64 cts.; avoine par 32
 livres, 35 à 36 cts.; orge de 65 à 67 cts.;
 par minot; pois 3 81 à 0 82 par 66 liv.;
 maïs et vermicelle speltz par 100
 lbs. les quatre 0 90 la boue, seconde
 quatre 80 cts.; beurre 12 à 11 cts. lère
 quatre 60 c. à 60 c. 2. lard en quart mar-
 ché tranquille 19 00 à 19 50 pour nou-
 veau 12 à 13 saindoux terme de 12 à
 13 c. par livre; alicais, potasse par 100
 lbs. ferme de 3 87 à 3 92, selon la qualité
 perissee, de 5 60 à 5 65.

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Montréal, 20 Juin 1882.

FARINE.—Farine de blé de la campagne
 par 100 lbs 3 55 à 3 65; farine d'avoine
 4 25 à 2 50; farine de blé d'inde 2 50 à
 2 60; sarrasin 2 00 à 2 25.
 VIANDES.—Bœuf à la livre 0 10 à 0 12;
 lard à la livre 0 10 à 0 12; agneau à la
 livre 0 08 à 0 10; lard frais par 100 livres 7 00 à
 8 00; bœuf par cent livres 5 00 à 6 30
 livrés 0 20 à 0 25.
 GRAINS.—Blé par minot 1 15 à 1 25,
 pois par minot 0 80 à 0 90; orge par minot,
 0 70 à 0 80; avoine par 40 lbs 0 35 à 0 40
 sarrasin par minot 0 55 à 0 60; lin par mi-
 not 1 00 à 1 25; mil par minot 2 25 à 2 50;
 blé d'inde 0 70 à 0 80.
 LÉGUMES.—Pommes au baril 1 75 à 2 50;
 patates au sac 0 40 à 0 50; fèves par mi-
 not 1 20 à 1 30; ignons par treize 0 45
 à 0 65.
 Diverses.—Sucre d'érable à la livre 10 à
 0 13; sirop d'érable au gallon 90 à 1 00;
 miel à la livre 4 10 à 4 12; œufs frais à la
 douzaine 0 16 à 0 18; haddock à la livre
 0 09 à 0 07; saindoux par lb 0 10 à 0 12;
 pain à la livre 0 06 à 0 09.

MARCHE AU BESTIAUX.

Bœuf, lère qualité, par 100 lbs 3 50 à
 4 25; bœuf 2me qualité 2 57 à 3 00; vaches
 à lait 15 00 à 25 00; vaches extra 25 00 à
 40 00; veaux 1re qualité 4 00 à 5 00;
 veaux 2me qualité 2 00 à 3 00; veaux 3me
 qualité 1 00 à 2 00; moutons 1re qualité
 5 00 à 6 00; moutons 2me qualité 2 00 à
 2 50; agneaux 1re qualité 3 00 à 3 50;
 agneaux 2me qualité 2 00 à 2 50; cochons
 lère qualité 6 00 à 7 00; cochons 2me qua-
 lité 5 00 à 6 00.
 Poin lère qualité par 100 boites 10 00 à
 12 00; poin 2me qualité 8 00 à 9 00; paille
 1re qualité 0 90 à 0 90; paille 2me qualité
 2 00 à 3 00.

La Compagnie a Bois de Joliette

A maintient, dans ses chantiers à Jo-
 liette, les bois suivants qu'elle vend aux
 prix les plus réduits, savoir:

PIN

300,000 pieds, planche de pin 1 pouce
 175,000 " madriers " 2 "
 75,000 " " " 3 "
 60,000 " " " 4 "
 40,000 " " " 5 "

EPINETTE

75,000 pieds planches pi. et pruch. 1 pouce
 75,000 " madriers do 2 "
 27,000 " " " pruche 2 "
 95,000 " " " épinette 3 "
 25,000 " " " do 1 et 1 1/2 "

De plus 25,000 perches et piquets et de
 bois rond et une grande quantité de bois
 de charpente, lattes, etc. à la coupe, etc.
 La Cie a Bois de Joliette a en outre
 un lot considérable de bois sec préparé et
 son préparé, montures, etc.

**Tableau de l'arrivée et départ des
 malles du District de Joliette et
 autres endroits voisins**

MALLES QUOTIDIENNES

ARRIVER. 1 Malle pour Montréal, DÉPART
 Berthier, Québec,
 Trois-Rivières, St.
 Félix, Ste. Elizabeth,
 L'Epiphanie, St. Jacques,
 Ste. Alexis, Ste.
 Julienne, Ste. Anne,
 Esprit et l'Assomption.
 7 P. M. 1 P. M.
 2 Malle pour Rawdon,
 arctant St. Liguori
 et Montréal. 1 P. M.
 3 Malle pour d'Arle-
 bur, arctant à Kil-
 laur. 1 P. M.
MALLES TRI-HEBDOMADAIRES.
 2 Malle de St. Jean de
 Matha à St. Félix
 de Valois tous les
 lundis, mercredis et
 vendredis. 6 A M.
 3 Malle de Bienheu-
 reux Alphonse de Ro-
 driguez à Kilbare, tous
 es lundis, mercredis et
 vendredis. 6 A M.
MALLE BI-HEBDOMADAIRE
 1 Malle de St. Théodore
 de Chertsey à Raw-
 don, arctant à Chau-
 tel, tous les mer-
 credis samedi. 7 A M.
 2 Malle de Ste. Béa-
 trix, tous les mercre-
 dis et samedis. 7 A M.
MALLES HEBDOMADAIRES.
 1 Malle partant le mar-
 di matin de St. Jean
 de Matha pour Ste.
 Emmélie, de l'En. St.
 Zénon et St. Michel
 des Saints, revenant
 à St. Jean de Matha
 le jeudi après-midi.
 2 malle de St. Côme à
 St. Alphonse, tous
 les samedis. 7 A M.
MALLES QUOTIDIENNES.
 Pour l'Epiphanie, St.
 Jacques, St. Alexis,
 Ste. Julienne, reven-
 nant par St. Esprit et
 St. Roch. 7 A M.
 4 A. M. St. Sulpice, Lavallrie,
 Lanoraieet Berthier.
 P. M. Repentigny. 4 00 A M.



PHARMACIE CANADIENNE
 (ETABLIE EN 1872.)

M. LOUIS ROBITAILLE a l'honneur
 d'annoncer qu'à la suite de l'incendie du 26
 Décembre dernier, il a transporté son éta-
 blissement dans la bâtisse de Mr. Charles
 Leblanc, adjoignant la manufacture de
 chapeaux de Mr. Ed. Guibault.
 M. L. Robitaille prie de se reconsta-
 ner pour remercier ses amis et le public en gé-
 néral de l'encouragement libéral qu'ils ont
 bien voulu accorder jusqu'à présent à la
 Pharmacie Canadienne et prend la liberté
 de solliciter la continuation de leur patro-
 nage à l'avenir.

Outre un assortiment varié de drogues
 médicales, parfums, savons, etc., le sou-
 signé offre en vente une quantité consi-
 dérable de

Graines d'oignon,
 " de Trèfle de l'Ouest,
 " de Rawdon,
 " de Rave,
 " de Nœud blanc et jaune,
 " de Carotte,
 " de Choux,
 " de Chou de Siam,
 " de Tabac,
 Ac. Ac. Ac.

Assés—un assortiment complet de graines
 de fleurs.

Toutes ces graines sont impactées, cir-
 cument des meilleures maisons anglaises,
 françaises et américaines.

M. L. Robitaille a l'honneur de faire
 leurs achats à la PHARMACIE CANA-
 DIENNE, car ils seront toujours sûrs de
 trouver à cet établissement les meilleurs
 articles aux prix les plus modérés.

Les ordres et commandes seront remplis
 avec précision et sous le plus bref délai.

M. Ls. Robitaille est agent
 pour les préparations médicales du Gray's
 Sirop de gomme d